



Appel à manifestation d'intérêt « Esprit d'Entreprendre et d'Innover » (AMI EEI)

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMI EEI	1
DESCRIPTION DU VOLET « LIBRE »	2
DESCRIPTION DU VOLET « NOUVEAUX ESPACES D'APPRENTISSAGE » (NEA)	4
MODALITES DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE	6
CIBLE.....	6
ELIGIBILITE	6
BUDGET ET DUREE DES PROJETS	6
CALENDRIER	7
MONTAGE DU PROJET.....	8
ENGAGEMENT RECIPROQUE DES PROJETS SOUTENUS.....	9
CONTACT	9

Contexte et objectifs de l'AMI EEI

Un certain nombre de textes et de rapports officiels montrent une volonté claire de faire de l'innovation et de l'entrepreneuriat sous toutes leurs formes des axes stratégiques dans l'enseignement supérieur français¹. Fondamentalement l'enjeu principal est de permettre l'acquisition par les étudiants et étudiantes de compétences à entreprendre et innover. Celles-ci participent à préparer les étudiants et étudiantes à relever les nombreux défis scientifiques, sociaux, politiques, environnementaux qu'ils rencontreront au cours de leur parcours de vie et contribueront à leur action en tant que citoyen et citoyenne.

L'université de Bordeaux (UB), en accord avec sa stratégie Horizon 2030², déploie à cet effet un plan d'action dans le cadre du [grand programme InnovationS³](#), pour favoriser le développement **d'une culture ouverte de l'innovation et de l'entrepreneuriat des étudiants et étudiantes**.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Esprit d'Entreprendre et d'Innover » (EEI). Ouvert à toute la communauté universitaire, il permet d'obtenir des moyens pour mettre en œuvre un projet contribuant au développement ou au renforcement de compétences spécifiques à l'innovation et/ou l'entrepreneuriat, compétences qui favorisent la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants et étudiantes. L'UB soutient pour cela des projets s'intégrant dans le cadrage institutionnel [d'Amélioration](#)

¹ Exemple de textes et rapports :

- Le plan « l'esprit d'entreprendre » : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-esprit-d-entreprendre-le-plan-en-faveur-de-l-entrepreneuriat-etudiant-49300>
- L'entrepreneuriat étudiant et les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE): <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-entrepreneuriat-etudiant-47679>

² A travers sa stratégie Horizon 2030, l'université de Bordeaux souhaite « permettre aux diplômés d'innover et expérimenter pour les transitions »

³ Le programme ambitionne de sensibiliser 20 000 étudiants et étudiantes à l'innovation et l'entrepreneuriat chaque année et de créer 10 nouveaux espaces d'apprentissage d'ici 2029.

[Continue de son Offre de Formation \(ACOF\) pour favoriser la réussite étudiante](#) et qui pourront venir nourrir les feuilles de route de mention en vue de la prochaine vague d'accréditation⁴.

Dans le cadre de cet AMI, les porteurs et porteuses de projets seront accompagnés de la phase d'intention jusqu'à la mise en œuvre des projets. Cet AMI se décompose en deux volets distincts, le volet « Libre » qui vise à soutenir tout projet contribuant à diffuser l'esprit d'entreprendre et d'innover auprès des étudiants et étudiantes et le volet « Nouveaux Espaces d'Apprentissage » qui vise à accompagner des projets d'aménagement d'espaces, ouverts au plus grand nombre, qui viennent soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Description du volet « Libre »

Ce volet a pour but de supporter tout nouveau projet ou à soutenir toute initiative existante, contribuant à diffuser l'esprit d'entreprendre et d'innover auprès des étudiants et étudiantes, à soutenir la qualité de la formation à l'innovation et l'entrepreneuriat, à venir développer l'attractivité de cette offre auprès des étudiants et étudiantes et renforcer les liens entre les formations et les acteurs socio-économiques.

En lien avec le plan d'action du programme, le projet proposé dans le cadre de cet AMI EEI pourra venir nourrir l'un des niveaux d'intervention suivants (extrait de la note de cadrage)⁵ :

Accompagnement : Mettre à disposition des étudiants, étudiantes, porteurs et porteuses de projets d'entrepreneuriat ou d'innovation, des ressources (chargé.es d'accompagnement, lieux, laboratoires...) pour consolider leurs compétences par l'expérience.

Formation & Spécialisation : Proposer des parcours de formation qui portent dans leur ADN les compétences, outils et méthodologies permettant aux étudiants et étudiantes de monter en expertise sur les thématiques de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Sensibilisation spécifique : Mise en place d'actions qui visent à immerger les étudiants et étudiantes dans des situations concrètes, explicitement conçues pour leur permettre de découvrir et de développer un ensemble de compétences spécifiques à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Sensibilisation générique : Exposition indirecte des étudiants et étudiantes à des compétences entrepreneuriales ou d'innovation dans le cadre d'autres disciplines ou activités. Lien fort avec le développement de compétences transversales ou soft skills.

⁴ Référence Vague A, référence 4, C4. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus : https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-A/formation/referentiel_1er-2e_cycle.pdf

⁵ Annexe 5 - Note de cadrage Acculturation et formation des étudiants et étudiantes à l'innovation et l'entrepreneuriat

Les axes soutenus seront :

- **Sensibilisation générique :**
 - o Valoriser / intégrer des compétences en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat dans l'offre de formation à l'échelle d'une UE, d'un BCC, d'un parcours ou d'une mention⁶.
- **Sensibilisation spécifique :**
 - o Étendre les dispositifs expérimentés avec succès à une échelle plus large (inter-composantes, UB).
 - o Développer l'apprentissage par l'expérience en expérimentant des projets privilégiant les situations authentiques ou quasi-authentiques en lien avec le monde professionnel.
 - o Promouvoir dans les formations des enseignements expérimentaux favorisant l'acquisition des compétences par les étudiants.
- **Formation :**
 - o Diversifier les spécialisations liées à l'innovation et l'entrepreneuriat.
 - o Faire émerger des parcours de formation dédiés à l'innovation.
- **Accompagnement :**
 - o Développer ou faire évoluer des outils d'accompagnement ou des ressources pour les porteurs et porteuses de projets entrepreneuriaux ou d'innovation.

Au regard des objectifs de l'AMI et de ce volet « libre », les porteurs et porteuses de projet devront veiller au respect des critères de sélection suivants :

	Critères de sélection
Stratégie	S'assurer de l'alignement du projet avec le cadrage de l'AMI et le cadrage institutionnel (Cadrage ACOF).
	Obtenir l'accord de sa structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et de sa composante (collège, institut de formation, pôle).
Réponse à un besoin	La capacité du projet à favoriser le développement et la valorisation des compétences de l'entrepreneuriat et de l'innovation (cf. document annexe 4 - proposition de référentiels de compétences à l'innovation et l'entrepreneuriat disponible dans l'espace ressource de l'AMI).
	La capacité du projet à participer à la sensibilisation et/ou la formation des étudiants et étudiantes à une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.
Faisabilité	L'adéquation du projet par rapport aux objectifs visés et aux ambitions des porteurs et porteuses.
	L'équipe projet se fixe une cible pour nourrir au moins un des indicateurs du grand programme InnovationS (Document annexe 3 dans l'espace ressource de l'AMI). L'équipe projet propose au moins trois indicateurs avec une cible afin d'assurer le suivi de l'impact du projet.
Viabilité	La capacité des porteurs et porteuses de projet à expliciter formellement les modalités de pérennité de l'activité au terme de la période de soutien. Chaque projet ne sera financé qu'une seule fois sur l'ensemble de sa durée (cf. Section budget et durée des projets).

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de renforcer le lien entre la recherche, la formation et le monde socio-économique, aux projets qui feront le lien avec les enjeux des transitions, aux projets qui intégreront les étudiants et étudiantes dès la phase de conception, ainsi qu'aux projets démontrant un caractère reproductible et capable d'être généralisé à d'autres disciplines.

⁶ Les projets proposer peuvent s'intégrer dans les maquettes au niveau doctorat, master et au niveau Licence sur les parts « ouverture », « personnalisation et « socle ».

Description du volet « Nouveaux Espaces d'Apprentissage » (NEA)

Ce volet a pour but d'accompagner et de soutenir financièrement l'aménagement d'espaces à vocation pédagogique ouverts au plus grand nombre, pour faire vivre une culture de l'innovation et un esprit d'entreprendre sur les campus de l'université.

2 périmètres de projets peuvent être soutenus dans le cadre de cet AMI :

- **Périmètre 1** : des projets portés par une ou plusieurs équipes, l'espace devra a minima être ouvert à l'échelle de plusieurs structures de références (UF, UFR, département, service) d'un même collège, institut ou pôle.
- **Périmètre 2** : des projets portés par plusieurs collèges, instituts, pôles ou composantes de formation, l'espace devra a minima être ouvert à l'échelle inter-collèges/instituts/pôles.

Les axes prioritaires soutenus seront :

- Repenser les espaces physiques pour s'adapter à l'évolution des pratiques pédagogiques⁷ et modes d'apprentissage.
- Créer des environnements expérimentaux favorisant l'expérimentation et l'application des connaissances.
- Développer des espaces favorisant l'acculturation des étudiants, étudiantes, personnels, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuse à l'esprit d'entreprendre et d'innover.

Pour la première année de cet AMI, les financements seront orientés pour appuyer la création de deux types de NEA : **les salles de pédagogie active et les espaces de créativité**⁸.

Quatre espaces pourront être financés en 2025. Une priorité sera donnée au financement d'un espace sur un site de proximité si le besoin y est exprimé.

Au regard des objectifs prioritaires de l'AMI et du volet thématique « NEA », chaque projet ne sera financé qu'une seule fois sur l'ensemble de sa durée (*cf. Section budget et durée des projets*) et les porteurs et porteuses d'un projet devront veiller au respect des critères suivants en fonction du périmètre de leur projet :

⁷ Mise en valeur d'un certain nombre de pédagogies actives sur le site enseigner : <https://enseigner.u-bordeaux.fr/pedagogie-universitaire/pedagogies-actives>

⁸ Retrouvez les informations de définition et la typologie des NEA sur le [site enseigner.fr](https://enseigner.fr). Le site vous donne également accès à une première cartographie des espaces identifiés sur les différents sites de l'université.

	Critères de sélection	Périmètre 1 : Au moins 1 équipe pédagogique	Périmètre 2 : Au moins 2 équipes pédagogiques
Stratégie	S'assurer de l'alignement du projet avec le cadrage de l'AMI et le cadrage institutionnel ACOF	X	X
	Obtenir l'accord de de la structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et de la composante (collège, institut de formation, pôle) concernées par le projet	X	X
	Le projet proposé répond aux critères de caractérisation d'un NEA*	X	X
Réponse à un besoin	Le projet pédagogique du projet est pertinent, l'intention pédagogique est claire.	X	X
	L'ouverture de l'espace à un public hétérogène est pensée**	Plusieurs structures de référence	Inter-collèges et instituts
	Le projet répond au besoin d'une ou plusieurs équipes pédagogiques	X	X
	La capacité du projet à participer à la sensibilisation et/ou la formation des étudiants et étudiantes à une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	X	X
Faisabilité	Les travaux à réaliser ont été identifiés en lien avec les services concernés (Pôle Patrimoine et Environnement (PPE), Direction des Systèmes d'Information (DSI)...) et une recherche de financement a été réalisée si besoin.	Pas de travaux ou Menus travaux ou Travaux	Pas de travaux ou Menus travaux ou Travaux
	L'équipe projet a identifié un local pouvant potentiellement accueillir le projet	X	Une ou plusieurs options identifiées
	L'équipe projet se fixe une cible pour nourrir au moins un des indicateurs du grand programme InnovationS (annexe 3).	X	X
Viabilité	La capacité des porteurs et porteuses de projet à expliciter formellement les modalités de pérennité de l'espace (coûts de fonctionnement, maintenance...) au terme de la période de soutien.	X	X
	Le projet a obtenu un co-financement (structure de référence, composante, Région, partenaires...)	Si besoin de travaux ou menus travaux identifiés	Si besoin de travaux ou menus travaux identifiés

*Plusieurs critères généraux sont convenus pour définir un espace NEA :

- Une intention pédagogique innovante⁹ est avant tout nécessaire lors de la conception de ces espaces.
- La présence de technologie et d'équipements qui soutiennent les activités
- La modularité de l'espace en fonction des usages.
- L'ensemble de l'espace est conçu afin de faciliter la continuité pédagogique entre le pédagogue et l'apprenant, apprenante.

**Une justification de la manière dont le projet envisage de garantir l'ouverture de l'espace à un public plus large sera demandée dans le dossier de candidature (modalités de modération des réservations, RETEX des utilisateurs...). Il sera également demandé que des créneaux de réservation soient disponibles à tous les personnels sur l'outil GRR (ou son successeur).

⁹ Une intention pédagogique désigne l'orientation générale ou la finalité globale que l'enseignant, enseignante souhaite atteindre. Elle exprime une vision large et qualitative de ce que l'apprenant, apprenante doit acquérir.

Modalités de dépôt d'une candidature

Cible

Les actions développées dans les projets proposés doivent être destinées aux étudiants et étudiantes.

Les projets dans le cadre du volet « NEA » peuvent également bénéficier aux équipes pédagogiques, aux équipes en charge de la formation et aux apprenants, apprenantes¹⁰.

Eligibilité

L'AMI s'adresse prioritairement aux équipes pédagogiques et administratives (enseignants, enseignantes, enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, BIATSS de tous les collèges, instituts de formation et pôles) de l'université de Bordeaux souhaitant faire évoluer leur offre de formation et expérimenter ou mettre en place des outils, méthodes, environnements favorisant l'esprit d'entreprendre et d'innover des étudiants et étudiantes.

- Les demandes peuvent être portées directement par les collèges, instituts de formation, pôles, composantes de formation, services.
- Les porteurs, porteuses s'engagent à ce que la direction de leur périmètre (directeur d'unité, service administratif ou autre) ait donné son accord à la démarche de dépôt en cours et que les informations relatives à la demande lui aient été communiquées (Avis officiel sur la lettre d'intention et lettre de soutien au dossier).
- Un projet peut être transverse et être co-porté par plusieurs entités (par exemple : inter-collèges ou instituts). Dans ce cas, l'accord formel de chaque direction devra être obtenu et le Comité de coordination transverse de l'offre de formation (COTOF) devra avoir été informé de la démarche pour pouvoir, le cas échéant, apporter un soutien complémentaire à l'équipe projet.
- Une attention particulière sera accordée aux projets qui intégreront les étudiants et étudiantes dès la phase de conception.
- Il est important de noter dans le cadre du volet NEA que :
 - o Tout projet comportant des travaux (menus travaux, travaux) devra avoir identifié les sources de financement associées.
 - o Dans le cadre de projet avec des travaux conséquents, le projet devra être soutenu financièrement par la structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et/ou la composante (collège, institut de formation, pôle) concernées et/ou une autre source de financement (interne ou externe). Dans ces conditions, le co-financement est un pré-requis pour être éligible au volet « NEA » cet AMI. L'éligibilité des différentes dépenses étant spécifiée dans le document [annexe 1](#) dans l'espace ressource de l'AMI.

Budget et durée des projets

Cet AMI bénéficie des moyens du Grand Programme InnovationS¹¹ et s'appuie sur des modalités de financement suivantes :

Les dépenses éligibles font l'objet de l'[annexe 1](#) dans l'espace ressource de l'AMI.

Les actions d'avancement du projet et les financements associés seront soumis à un suivi en lien avec le chargé de projet InnovationS de la Mission d'Appui à la Pédagogie et l'Innovation (MAPI).

¹⁰ Est ici entendu par « apprenant » l'ensemble des publics non étudiants, étudiantes mais bénéficiant d'actions de formation dans les locaux des établissements de l'enseignement supérieur (personnels, etc).

¹¹ Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence ANR-21-EXES-0004

La date limite d'éligibilité des dépenses est fixée par le planning du projet et s'étale sur une durée moyenne de 1 à 3 ans. **Elle ne pourra en aucun cas dépasser l'échéance du programme InnovationS (2029).**

Chaque projet sera financièrement rattaché à une structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et/ou à la composante (collège, institut de formation, pôle) qui sera en charge de la gestion financière des fonds alloués. Il est essentiel que les porteurs, porteuses de projets soient en lien avec les Directeur Administratif et Financier des Composantes et Instituts (DAFCI) ou Responsable Administratif Financier (RAF) qui seront en charge du suivi administratif et financier du projet. Un bilan annuel du budget revu par le DAFCI ou le RAF devra être transmis au chargé de projet InnovationS de la MAPI.

Il est possible de postuler pour le **volet « Libre »** de cet AMI, pour une demande de financement total pour la création d'un projet ou pour une demande de financement complémentaire à d'autres financements déjà obtenus dans le cadre d'autres dispositifs ([STEP](#), AAP Région, co-financement structure de référence ou composante, etc).

Pour le **volet « NEA »**, il est possible de postuler pour une demande de financement total dans le cas où aucun travaux ou menus travaux ne sont nécessaires. Toute autre candidature devra faire l'objet d'un co-financement.

Pour l'année 2025, le budget total alloué au présent appel à manifestation d'intérêt est estimé à 426 000€ et ventilé comme suit :

- Volet « Libre » : 277 000 €
 - o Environ 10% sur fonctionnement / investissement et 90 % sur les frais de personnel (HETD, vacation, contrat étudiant...)

- Volet « NEA » : 149 000 €
 - o Environ 1/3 de fonctionnement, 50 % d'investissement et 15 % de frais personnel (HETD et contrats étudiants)

Quel que soit le projet, dans le cadre de cet AMI, il est important de noter que les HETD peuvent être uniquement utilisées en heures complémentaires et **ne peuvent pas faire l'objet d'une décharge du service statutaire d'enseignement**. Il est donc vivement recommandé aux porteurs, porteuses de s'assurer que les heures demandées peuvent être incluses dans leur service complet des années concernées par le projet et qu'elles ne dépassent pas le plafond d'HETD autorisées par leur structure de référence.

La durée moyenne de financement des projets se situe **entre 1 et 3 ans**. Selon l'envergure des projets du **volet « NEA »** et les résultats de la pré-étude réalisée avec les services du Pôle Patrimoine et Environnement, les temps d'évaluation et de projet pourront être plus longs sans dépasser la fin du programme InnovationS (2029).

Calendrier

L'AMI volet « Libre » est ouvert à compter du **1^{er} Mars 2025**. Les candidatures seront étudiées au fur et à mesure de leur réception tout au long de l'année universitaire, selon les modalités décrites ci-après et en [annexe 2](#). Cela offre toute la souplesse nécessaire pour favoriser les initiatives et permettre un accompagnement dès la conception du projet, puis dans sa mise en œuvre, et sa valorisation.

Concernant le volet « NEA » de l'AMI, **le dépôt des lettres d'intention sera possible entre le 1^{er} Mars 2025 et le 8 Mai 2025**. Les lettres d'intention et candidatures reçues seront instruites au fur et à mesure de leur réception selon les modalités décrites ci-après et en [annexe 2](#) (document disponible dans l'espace ressource de l'AMI).

Montage du projet

Phase de la candidature	Actions à mener
Émergence et consolidation de l'idée	<p>Prendre contact avec la MAPI (entrée unique - soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr)</p> <p>Rencontrer les services d'appui en fonction des besoins du projet (Mission d'Appui à l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (MAOIP), #_Entrepreneuriat, Direction des Systèmes d'Information (DSI), Pôle Patrimoine et Environnement (PPE), etc)</p> <p>Rédiger la lettre d'intention¹²</p> <p>Informersa structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et de sa composante (collège, institut de formation, pôle) et obtenir un avis positif</p> <p>Soumettre par l'intermédiaire du chargé de projet InnovationS de la MAPI, la lettre d'intention pour « validation à poursuivre la candidature »</p>
Élaboration du projet	<p>Explorer les projets existants et échanger avec des pairs</p> <p>Rédiger le projet pédagogique du projet avec l'appui du chargé de projet InnovationS de la MAPI</p> <p>Affiner les besoins financiers, matériels, humains et en accompagnement en lien avec les services concernés par le projet</p>
Dépôt de candidature	<p>Compléter le dossier de candidature</p> <p>Réaliser un planning prévisionnel</p> <p>Monter un budget prévisionnel et annexes complémentaires</p> <p>Rassembler les annexes nécessaires à l'évaluation de la candidature</p> <p>Recueillir des lettres de soutien de sa structure de référence (UF/UFR, département d'IUT, service) et de sa composante (collège, institut de formation, pôle) ainsi que des services spécifiques associés au projet (PPE, DSI, Service Audiovisuel Multimédia (SAN), etc)</p> <p>Relevés de décision des éventuels co-financeurs</p>
Instruction de la candidature	<p>Présenter le projet dans les instances nécessaires à l'étude de sa faisabilité et désirabilité.</p>

Les projets font l'objet d'une analyse et de discussions au sein d'instances telles que le bureau MAPI, le COTECH (PPE), etc, qui sont susceptibles de revenir vers les porteurs pour tout avis / recommandation quant à la poursuite du projet. L'objectif étant de préparer au mieux la candidature officielle et le passage du projet dans les instances de validation finale (COSIS dans le cadre de projets de travaux ou Direction Services aux Occupants (DSO) dans le cadre de projets de menus travaux du volet « NEA » et C3P).

Le détail des phases de montage du projet et les spécificités inhérentes à chaque typologie de projet sont disponibles en [annexe 2](#). Nous invitons les porteurs, porteuses de projets à prendre en considération que le temps de constitution du dossier de candidature peut-être plus ou moins long en fonction des besoins identifiés lors de phase de la déclaration d'intention.

¹² Disponible dans l'espace dédié au dispositif de l'AMI EEI sur le site enseigner

Engagement réciproque des projets soutenus

Les bénéficiaires de ce dispositif contribueront au développement d'une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat au sein de l'université de Bordeaux et des établissements partenaires InnovationS. Cela peut passer notamment par la participation à des actions dans la perspective d'échanges de pratiques, de valorisation des projets expérimentés et soutenus par l'université de Bordeaux ou encore par la réponse à des questionnaires d'évaluation visant à faire évoluer le programme.

Les porteurs, porteuses d'un projet devront remettre un rapport annuellement sur l'avancement du projet ainsi qu'un rapport d'activité et financier de clôture en fin de projet. La trame de ces rapports sera remise à la signature de contrat d'engagement. Une évaluation de l'accompagnement proposé aux équipes projet sera également demandé à la clôture de celui-ci.

L'université mettra de son côté plusieurs outils à disposition des porteurs, porteuses de projets:

- Un accompagnement sera proposé pour la phase de montage du dossier et/ou pour la phase de mise en œuvre du projet, **selon les besoins exprimés** par le porteur, porteuses de projet et son équipe et le plan de charge de la MAPI au moment de la sollicitation.
- Un catalogue de formations permettant aux porteurs, porteuses de se familiariser avec différents outils et méthodes en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat (Pôle AGRH, MAPI, Service #Dev_Entrepreneuriat).
- Un espace ressources sur le site enseigner.

L'université mettra également à disposition des équipes projets lauréates :

- Une aide à la communication notamment via la newsletter pédagogique de l'université et la [Revue Etudes & Pédagogie](#), la mise à disposition des éléments du projet au sein du catalogue de projets sur le site Enseigner, l'intégration des nouveaux espaces d'apprentissage à la cartographie disponible sur le site enseigner, la possibilité de proposer un espace d'apprentissage à la labellisation via le réseau [Learning Lab Network](#)... Il est attendu que les équipes projets soutenues s'engagent à fournir les éléments nécessaires à la communication des projets (textes, visuels, etc.) et participent à cette démarche de valorisation de leur projet.
- Des rendez-vous / rencontres permettant un accompagnement des initiatives et de leur diffusion auprès des partenaires (lieux culturels et de diffusion) et des publics cibles comme les cafés pédagogiques...

Un contrat d'engagement sera signé par l'équipe projet et la MAPI suite à la validation du projet pour acter de ces engagements.

Contact

Entrée Unique : soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr

Chargée de projet InnovationS (Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation – Campus Victoire) – Pauline Gey : pauline.hey@u-bordeaux.fr